



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 5 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 30 Janvier 2018.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mme Isabelle BAILLY, procuration à Mr Alain BAILLET, de Mme Dany MEHINOVIC, procuration à Mr Laurent PRUVOT et de Mr Patrice RAMPINI, procuration à Mr Eric KRAEMER.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 11 décembre 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose à l'assemblée qui y consent les ajouts à l'ordre du jour suivants :

18/19 Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'assainissement rue de l'Yser
18/20 Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'extension des ateliers municipaux
18/21/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux de rénovation du cinéma VOX
18/22/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'assainissement eaux usées du Boulevard Maritime Nord
18/23/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'assainissement eaux pluviales du Boulevard Maritime Nord

Ordre du Jour:

18.01) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Centre équestre.
18.02) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Base Nautique.
18.03) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Assainissement.

- 18.04) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Commune.
 18.05) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Centre équestre.
 18.06) Vote du Compte de Gestion 2017- Budget Base Nautique.
 18.07) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Assainissement.
 18.08) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Commune.
 18.09) Affectation des résultats 2017 - Budget Centre équestre.
 18.10) Affectation des résultats 2017 – Budget Base Nautique.
 18.11) Affectation des résultats 2017 - Budget Assainissement.
 18.12) Affectation des résultats 2017 - Budget Commune.
 18.13) Acompte sur subvention 2018 à l'OTFM, convention financière et avenant à la convention d'objectif.
 18.14) Redevance DSP Bar plage – Annulation.
 18.15) Ouverture de crédits.
 18.16) Recrutement d'agents saisonniers pour 2018.
 18.17) Modification du tableau des effectifs du personnel communal transformation de poste suite à avancement de grade.
 18.18) Modification des commissions communale communication, culture, jeunesse et sports
 18/19 Demande de subvention au titre de la DETR 2018
 Travaux d'assainissement rue de l'Yser
 18/20 Demande de subvention au titre de la DETR 2018
 Travaux d'extension des ateliers municipaux
 18/21/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
 Travaux de rénovation du cinéma VOX
 18/22/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
 Travaux d'assainissement eaux usées du Boulevard Maritime Nord
 18/23/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
 Travaux d'assainissement eaux pluviales du Boulevard Maritime Nord

18.01) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Centre équestre.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Serge CUNEO président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2016		22562.45				22562.45
Réalisations de l'exercice	7529.98	11080.79	46365.27	50000.00	53895.25	61080.79
TOTAUX	7529.98	33643.24	46365.27	50000.00	53895.25	83643.24
Résultats de clôture 2017		26113.26		3634.73		29747.99
Restes à réaliser 2017						
TOTAUX cumulés		26113.26		3634.73		29747.99

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18.02) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Base Nautique.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Serge CUNEO président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2016						
Réalisations de l'exercice	19199.83	38499.00	873534.74	658361.19	892734.57	696860.19
TOTAUX	19199.83	38499.00	873534.74	658361.19	892734.57	696860.19
Résultats de clôture 2017		19299.17	215173.55		195874.38	
restes à réaliser 2017						
TOTAUX cumulés		19299.17	215173.55		195874.38	

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18.03) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Serge CUNEO président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2016		1125308.12	1372.37			1123935.75
Réalisations de l'exercice	247066.90	477586.22	587765.88	135607.73	743357.68	764678.59
TOTAUX	247066.90	1602894.34	589138.25	135607.73	836205.15	1738502.07
Résultats de clôture 2017		1355827.44	453530.52			902296.92
Restes à réaliser 2017						
TOTAUX cumulés		1355827.44	453530.52			902296.92

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18.04) Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Serge CUNEO président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 333

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2016		575377.43	3055038.91		3055038.91	575377.43
Réalisations de l'exercice	3040898.06	4511615.59	2987063.39	4659779.77	6007961.45	9171395.36
TOTAUX	3040898.06	5086993.02	6042102.30	4659779.77	9083000.36	9746772.79
Résultats de clôture 2017		2046094.96	1382322.53			663772.43
Restes à réaliser 2017						
TOTAUX cumulés		2046094.96	1382322.53			663772.43

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18.05) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Centre équestre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18.06) Vote du Compte de Gestion 2017- Budget Base Nautique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18.07) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18.08) Vote du Compte de Gestion 2017 - Budget Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18.09) Affectation des résultats 2017 - Budget Centre équestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public assainissement de l'exercice 2017 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif du service public centre équestre fait apparaître un excédent de fonctionnement de 26 113.26 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 3 550.81 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 22 562.45 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 26 113.26 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0 €

R 001 (excédent de financement)..... 3634.73€

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 0 €

AFFECTATION C=G+H..... 26 113.26 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 26 113.26 €

18.10) Affectation des résultats 2017 – Budget Base Nautique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public assainissement de l'exercice 2017 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif du service public centre équestre fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 299.17 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 19 299.17 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 0 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 19 299.17 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 215 173.55€

R 001 (excédent de financement)... 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 215 173.55 €

AFFECTATION C=G+H..... 1 355 827.44 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 19 299.17 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 0 €

18.11) Affectation des résultats 2017 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public assainissement de l'exercice 2017 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif du service public assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 355 827.44 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 230 519.32 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 1 125 308.12 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 1 355 827.44 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 453 530.52 €

R 001 (excédent de financement)..... 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 453 530.52 €

AFFECTATION C=G+H..... 1 355 827.44 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 453 530.52 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 902 296.92 €

18.12) Affectation des résultats 2017 - Budget Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 046 094.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit).....1 470 717.53 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) 575 377.43 €
ou – (déficit)

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) 2 046 094.96 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 1 382 322.53 €
R 001 (excédent de financement)..... / €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement / €
Excédent de financement (1) / €
BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 1 382 322.53 €

AFFECTATION C=G+H..... 2 046 094.96 €

1) **Affectation en réserves R 1068 en investissement**..... 1 382 322.53 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) **H Report en fonctionnement R 002** 663 772.43 €

18.13) Acompte sur subvention 2018 à l'OTFM, convention financière et avenant à la convention d'objectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'office du Tourisme de Fort-Mahon-Plage, a pour ressource principale la subvention municipale. Il en ressort que, comme chaque année, l'équilibre financier de l'O.T.F.M. nécessite le versement d'un acompte dans l'attente du versement principal intervenant après le vote du budget 2018. En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Il sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur cette possibilité à hauteur de 80 000 € à valoir sur la subvention 2018. Il demande également à être autorisé à signer la convention financière annuelle ainsi que l'avenant à la convention d'objectif qui intègrent le transfert de la compétence animation à l'OTFM.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- donne son accord pour le versement d'une avance à valoir sur la subvention 2018 au profit de l'association O.T.F.M. pour un montant de 80 000 €,
- approuve les termes de la convention financière qui sera signée entre la commune et l'association dont le projet est annexé à la présente,
- approuve le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la Commune et l'Office du Tourisme de Fort-Mahon-Plage.
- autorise leur signature par le Maire.
- autorise l'ouverture des crédits à hauteur de 80 000 € au compte 6574 pour 2018 et s'engage à les reprendre au budget primitif de l'exercice.

18.14) Redevance DSP Bar plage – Annulation.

Mr le Maire rappelle la réduction de la redevance fixe accordée au dernier conseil municipal à l'actuel délégataire du bar et des cabines de plage pour les années 2016 et 2017, en se basant sur la période réelle de mise à disposition du bar et des cabines de plage. Dans un souci d'équité, il propose qu'une réduction sur les mêmes critères soit accordée à l'ancienne délégataire, Mme GOSLIN Catherine. Après calcul, la réduction estimée correspond à la dette en cours. Il propose au conseil municipal une annulation à hauteur de cette dette qui s'élève à 10 863.35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vu l'avis favorable de la commission finances, décide d'annuler la dette de 10 863.35 € de Mme GOSLIN Catherine relative à l'exploitation du bar et cabines de plage en Délégation de Service Public de 2012 à 2014.

18.15) Ouverture de crédits.

Avant le vote du budget et pour ne pas pénaliser le paiement des fournisseurs, le Conseil Municipal peut faire l'ouverture de crédits avant le vote du budget sous réserve de s'engager à leur inscription au B.P. 2018. M. le Maire indique que la commission finances a émis un avis favorable.

En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit au sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits suivantes :

Budget commune

202	Etude modification du PLU	7488.00 €
2182	Aménagement du véhicule des jardinier	1671.60 €
2158	Sécateur électrique	1014.00 €
21318	Salle Polyvalente MO EA 3 solde	7876.44 €

Budget Base-Nautique

2031	Reconstruction de la base nautique MO	373.30 € HT	447.96 € TTC
	Coordination SPS 5 ^{ème} acompte		
2031	Reconstruction de la base nautique MO	373.30 € HT	447.96 € TTC
	Coordination SPS 6 ^{ème} acompte		
2031	Reconstruction de la base nautique MO	326.60 € HT	391.92 € TTC
	Contrôle technique de construction 5 ^{ème} acompte		
2031	Reconstruction de la base nautique MO	326.60 € HT	391.92 € TTC
	Contrôle technique de construction 6 ^{ème} acompte		
2313	Construction de la base nautique	82 447.10 € HT	
		98 936.52 € TTC	
2313	Construction de la base nautique	441 556.31 € HT	
		529 867.57 € TTC	
6688	Frais bancaires réalisation emprunt	950.00 € TTC	
1641	Emprunt	950 000.00 € TTC	

18.16) Recrutement d'agents saisonniers pour 2018.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

La collectivité se trouve confrontée chaque été à des besoins de personnel saisonnier pour la sécurité des personnes et des biens, l'entretien des espaces verts et des massifs fleuris, le nettoyage de la station, la surveillance de la baignade, la tenue des sanitaires de la plage, la gestion des parcs de

stationnement des véhicules automobiles, l'accueil des estivants en Mairie, la surveillance de la voie publique.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour ces besoins saisonniers, des agents non titulaires pour exercer des fonctions de :

- Surveillant de baignade
- Agent d'entretien
- Agent de surveillance de la voie publique
- Agent administratif

dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

- adjoint technique territorial
- agent de surveillance de la voie publique
- adjoint administratif
- opérateur APS

2. DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

3. DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence (en ce qui concerne les surveillants de baignade, le taux de rémunération est prévu chaque année dans la convention avec la SNSM). Dans le cas où ces agents effectueraient des heures supplémentaires à la demande du Maire, celles-ci seraient rémunérées conformément au décret n° 2002.60 du 14/01/02, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

4. AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

5. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget chaque exercice.

18.17) Modification du tableau des effectifs du personnel communal transformation de poste suite à avancement de grade.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancements de grade, que la commission du personnel a donné un avis favorable et requiert l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de transformer le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Vu les décrets n°2006-1690 à 1693 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers,
Vu le tableau des effectifs du personnel,
Vu le tableau des agents promouvables,

Autorise la transformation du tableau des effectifs comme suit :

- modification de 4 postes d'adjoint technique principal de 2nd classe en poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 01/08/18.
- modification d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal à compter du 01/09/18.
- modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01/01/18.
- modification d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2nd classe à compter du 01/06/18.

18.18) Modification des commissions communale communication, culture, jeunesse et sports

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de modifier les commissions communales « culture et communication » et «jeunesse et sports».

Il donne lecture de la délibération du 24 Octobre 2016 désignant les membres qui les composait jusqu'alors et propose de les supprimer et d'en créer quatre nouvelles : « médiathèque », « cinéma », «communication » et « jeunesse et sports ». Il demande ensuite aux membres du Conseil d'indiquer s'ils souhaitent y siéger.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les vœux de chacun, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants pour composer les commissions communale jeunesse et sports :

Président : Mr Alain BAILLET

Commission médiathèque

Adjointe responsable : Mme RACINE Marie-Thérèse

- RACINE Marie-Thérèse
- BAILLY Isabelle
- VAN RIEK Marie-José
- PRUVOT Laurent
- GUILBART Jean-Charles
- MOULLART Sylvie

Commission cinéma

Conseillère responsable : Mme MEHINOVIC Dany

- MEHINOVIC Dany
- PRUVOT Laurent

Commission communication

Responsable : Mr BAILLET Alain

- MAHIEU André
- PRUVOT Laurent
- MEHINOVIC Dany
- KRAEMER Eric
- BOULARD Jean-Pierre

Commission jeunesse et sports

Conseiller responsable : Mr Nicolas MOREAU

- MAHIEU André
- BAILLY Isabelle
- MEHINOVIC Dany
- JOURDAN Thierry
- MOULLART Sylvie
- MOREAU Nicolas
- BOULARD Jean-Pierre

18/19 Demande de subvention au titre de la DETR 2018 Travaux d'assainissement rue de l'Yser

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement rue de l'Yser pour un montant estimé à 482 207.50 HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 20 % :	96 441.50 €
Subvention Agence de l'eau : 46 % :	221 100.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 34 % :	<u>164 666.00 €</u>
Total HT :	482 207.50 €
Total TTC :	578 649.50 €

18/20 Demande de subvention au titre de la DETR 2018 Travaux d'extension des ateliers municipaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'extension des ateliers municipaux pour un montant estimé à 93 050 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 30 % :	27 615.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 70 % :	<u>65 135.00 €</u>
Total HT :	93 050.00 €
Total TTC :	111 660.00 €

18/21/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018 Travaux de rénovation du cinéma VOX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de rénovation du cinéma VOX pour un montant estimé à 746 262 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 35 % :	261 191.70 €
Subvention Etat DSIPL : 31.47 % :	234 810.00 €

Participation CNC : 13.53 % :	101 007.90 €
Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 20 % :	<u>149 252.40 €</u>
Total HT :	746 262.00 €
Total TTC :	895 514.40 €

***18/22/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'assainissement eaux usées du Boulevard Maritime Nord***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement eaux usées du Boulevard Maritime Nord pour un montant estimé à 327 951 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 20 % :	65 590.20 €
Subvention Agence de l'eau : 55 % :	180 373.05 €
Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 25 % :	<u>81 987.75 €</u>
Total HT :	327 951.00 €
Total TTC :	393 541.20 €

***18/23/FI/7.10. Demande de subvention au titre de la DETR 2018
Travaux d'assainissement eaux pluviales du Boulevard Maritime Nord***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement eaux pluviales du Boulevard Maritime Nord pour un montant estimé à 297 225.20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 20 % :	59 445.00 €
Subvention Agence de l'eau : 55 % :	163 473.90 €
Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 25 % :	<u>74 306.30 €</u>
Total HT :	297 225.20 €
Total TTC :	356 670.20 €

Communications diverses

Annonces

- Du 28ème festival de l'oiseau du 21 au 29 Avril.
- De l'acquisition de l'immeuble « Colonie Saint Louis » Boulevard intérieur.
- D'une réunion publique au sujet des travaux de la rue du Jardin le 8 Février à 17 h en Mairie.
- D'une réunion en Mairie le 22 février à 14 h pour la présentation aux Conseillers par Mme HERMAN, les enfants du CM1-CM2 et le parc du Marquenterre, de l'aire éducative marine.
- D'une réunion de sécurité le 12 Février pour la préparation des 4 jours de Dunkerque.
- D'une visite du chantier de la base nautique par Mr Nicolas DUMONT, Président du S.M. Pays des 3 Vallées et de ses techniciens. Une autre visite est à prévoir avec Mr le Préfet, Mr le Sous-Préfet et les Présidents de la Région, du Département et de la Communauté de Communes courant mars.
- Du repas des aînés prévu le samedi 17 mars.

- D'une réunion en Sous-Préfecture le 16 février au sujet de l'EVEILS avec les représentants de la Communauté de Communes.
- Du bilan du dispositif « Participation citoyenne » du mois de janvier par le Major MILLIOT.
- Du bilan positif de la 10^{ème} édition du forum de RUE.
- De l'avis sur la mise en place d'Eoliennes en mer de l'agence biodiversité qui sera rendu après le 20 février.
- D'une information de lutte contre le harcèlement à l'école réalisée par les services de la gendarmerie au groupe scolaire.

Courriers

- De l'Association Foncière Urbaine Libre Le VILLAGE de Belle Dune (AFUL) au sujet des travaux à envisager.
- De l'équipe enseignante du Groupe Scolaire sollicitant le prêt de la salle polyvalente.
- D'EDEDIS au sujet des retards sur différents chantiers.
- De Mr Hervé VINCENT, responsable de l'édition maritime du courrier picard annonçant son départ.
- De Mme VAN RIEK Marie-José remerciant pour l'aide à l'organisation du trophée des 2 villes de golf.
- De 5 agents recenseurs sollicitant une indemnisation supplémentaire.
- De présentation des moyens de la SNSM

Remerciements

- De nombreux Fort-Mahonnais pour le colis distribué aux aînés.
- Des familles LEFEBVRE, KLEIN, FERREZ-LELONG, CUISSETTE pour les marques de sympathie à l'occasion du décès d'un des leurs.
- Des élèves du Collège du Marquenterre pour la participation financière de la Commune au séjour à la montagne à BERNEX.
- D'un groupe de Shintaido pour le prêt de la salle polyvalente.
- De l'US Quend pour le prêt de la salle polyvalente.
- Du Conseil Syndical de la Résidence Dunes pour les travaux de collecte des eaux pluviales de la Rue de la Rafale.
- De Mr le Maire
 - * à la presse pour les nombreux articles sur la Commune.
 - * aux enfants, à Mme la Directrice, à l'ensemble du corps enseignant et à l'association des parents d'élèves pour le Noël des enfants.
 - * aux membres du CCAS pour la remise du Colis aux aînés et pour le Noël des nourrissons.
 - * aux organisateurs du marché des lutins.
 - * aux chars en fête pour leurs belles prestations lors des défilés de Noël à Fort-Mahon et au Touquet.
 - * à Mme MEHINOVIC pour les films et animations de fin d'année.
 - * aux organisateurs de la cérémonie des vœux au casino et à celle au personnel en Mairie.
 - * aux services techniques qui ont géré l'épisode des récentes tempêtes.
 - * à l'équipe des agents recenseurs et à Florence leur coordinatrice pour le travail difficile réalisé dans une période d'hiver qui n'est pas adéquate pour une station touristique.

Droit d'initiative

Mme Sylvie MOULLART

- Souhaite que l'on mette en place des containers à la sortie de la Baie d'Authie afin de recueillir les déchets et objets que les promeneurs ont bien voulu enlever.
- Demande des explications sur la teneur et le coût des travaux réalisés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour le compte du conservatoire en Baie d'Authie. Mr le Maire indique qu'un article sur le sujet figure dans le dernier bulletin municipal et qu'il mettra Mme

MOULLART en relation avec le technicien du Syndicat Mixte responsable afin qu'elle dispose de toute les informations nécessaires.

Mme Marie-José VAN RIEK signale de nombreuses dégradations par des sangliers dans les pâtures.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h.

Le Maire,

Les membres,